



CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

Distr.
GÉNÉRALE

ITTC(XLIII)/16
10 novembre 2007

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

QUARANTE-TROISIEME SESSION
5-10 novembre 2007
Yokohama (Japon)

DECISION 3(XLII)

REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR ET REGLEMENT RELATIF AUX PROJETS DE L'OIBT

Le Conseil international des bois tropicaux,

Rappelant les Décisions 6(XIII) et 8(XXI) relatives à la révision du Règlement intérieur et du Règlement financier et Règlement relatif aux projets de l'OIBT ;

Rappelant en outre la conclusion satisfaisante, intervenue le 27 janvier 2006, de l'Accord international de 2006 sur les bois tropicaux, qui entrera en vigueur au plus tôt le 1^{er} février 2008 et la nécessité qui en découle d'opérer une révision de ces règlements ;

Notant en particulier la nécessité de réviser le règlement intérieur, le règlement financier portant sur le Compte administratif, le Compte spécial et le Fonds du Partenariat de Bali comme le prévoient les articles 7(a), 18(2) et 20(3) de l'AIBT de 2006 ;

Remerciant le Comité financier et administratif de ses travaux de révision de ces règlements effectués dans le cadre de sa vingt-deuxième session ;

Prenant acte en outre des recommandations du Comité financier et administratif [Document CFA(XXII)/8] ;

Décide de :

1. Approuver la version provisoire de Règlement financier et Règlement relatif aux projets de l'OIBT, contenu dans le document CFA(XXII)/6/Rev.1, devant être soumise à l'examen et à l'adoption définitive du CIBT lors de sa première réunion au titre de l'AIBT de 2006 ;
2. Approuver la version provisoire de Règlement intérieur, contenue dans le document CFA(XXII)/7/Rev.1, devant être soumise à l'examen et à l'adoption définitive du CIBT lors de sa première réunion au titre de l'AIBT de 2006 ;
3. Continuer d'utiliser le Règlement intérieur [Document ITTC(XXIX)/32] et le Règlement financier et Règlement relatif aux projets [Document CFA(II)/5/Rev.2] jusqu'à ce qu'aient été prises les décisions désignées aux sous-sections 1 et 2 ci-dessus.

* * *

/...